

FORMATION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

LIEU(X) DE FORMATION

BTP CFA VENDEE

23 rond-point du Coteau – BP 2
85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX

PUBLIC CONCERNÉ

Salariés, gérants salariés ou chefs d'entreprise

PRÉ-REQUIS

Assurer la formation et le suivi d'un apprenti ou souhaiter accueillir un apprenti.

DURÉE / DATES

3 jours - 21 heures

Dates :

Session 1 : 24/09 – 01/10 et 08/10 2020
Session 2 : 5/11 – 12/11 et 19/11/2020
Session 3 : 26/11 – 3/11 et 10/12/2020
Session 4 : 21/01 – 28/01 et 04/02/2021
Session 5 : 01/04 – 08/04 et 15/04/2021
Session 6 : 20/05 – 27/05 et 03/06/2021

Horaires : 8h30-12h00 – 13h15-16h45

COÛT DE LA FORMATION

300 € / stagiaire nets de taxe

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA FORMATION

Papier et crayon

INFOS ET INSCRIPTION

Marie BARON
02 51 62 78 72
marie.baron@ccca-btp.fr
www.btpcfa85.com

**BTP CFA PAYS DE LA LOIRE - SITE DE
VENDEE**
23 rond-point du Coteau - BP 2
85001 LA ROCHE SUR YON CEDEX
SIRET : 786 055 293 00066
Déclaration d'activité enregistrée
sous le n°52 44 06 69 044.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément
de l'Etat.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Apprendre et transmettre ses savoir-faire, ses savoirs et son savoir-être,
- Permettre au tuteur en entreprise d'encadrer, de favoriser la réussite et de suivre durablement son apprenti,
- Mieux connaître le fonctionnement de l'alternance
- Préparer l'obtention du titre de Maître d'Apprentissage Confirmé

CONTENU

Journée 1 :

- Connaître l'apprentissage et les acteurs
- Accueillir et intégrer en sécurité le jeune dans l'entreprise

Journée 2 :

- Organiser et suivre la formation de l'apprenti
- L'apprenti adolescent

Journée 3 :

- Apprendre à évaluer l'apprenti dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CC)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Encadrement pédagogique : Sophie RODRIGUEZ et Christophe POLLION, Formateurs qualifiés et expérimentés intervenant sur le CAP, BP, BAC et Bac+2 Responsable technique.

Moyens matériels : Salle équipée de vidéoprojecteur.

Moyens pédagogiques : Approche théorique. Mise en situation et exercices pratiques.

SUIVI ET ÉVALUATION

Suivi pédagogique : Sans objet

Modalités de suivi de l'exécution : Feuille de présence

Modalités d'évaluation : Dossier à compléter pour le titre de Maître d'Apprentissage Confirmé – Grille d'évaluation sur le contenu de la formation.

Sanction : Attestation de formation (article L. 6353-1 du Code du Travail)

A noter : Le titre de MAC ne pourra être accordé que si le salarié remplit les 3 conditions suivantes :

- Coefficient 230,
- 2 ans d'expérience professionnelle avec un diplôme ou titre équivalent,
- 2 ans d'expérience dans l'encadrement.